

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_105 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION " ASSISTANT(E) EN COMMUNICATION" - CRÉATION DE POSTE **Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Inscrit dans le Projet de Territoire 2021-2026, le développement économique, l'attractivité du territoire et la qualité de vie durable sont les trois priorités stratégiques qui structurent le développement des 25 communes du Bassin d'Aurillac pour les années à venir.

Afin de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de la communication externe présentant l'action de la CABA auprès de la population et des publics cibles, à travers la création, le développement et le suivi des contenus multicanaux (print, web, audiovisuel, presse...), il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer le service communication de la Collectivité.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi de chargé(e) de mission «Assistant(e) en Communication» pour une durée de trois ans conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 1.

Les missions et les caractéristiques de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de chargé(e) de mission « Assistant(e) en Communication » en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 1 et conformément aux missions et aux caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

Missions :

- concevoir et rédiger des contenus et les décliner pour des supports print et/ou web ;
- recueillir, analyser et synthétiser des informations au travers de reportages, interviews, prises de contact, réunions.. ;
- participer à la conception et à la gestion des outils de communication digitale : site internet, réseaux sociaux, plateformes de routages, panneaux publicitaires.... ;
- participer au suivi de la relation presse : diffusion d'invitations, prise de contact avec les médias.... ;
- réaliser des prises de vue ;
- mettre en place et coordonner la réalisation d'opérations de communication ;
- apporter assistance et conseil auprès des services pour mettre en œuvre les réponses adaptées à la relation aux usagers, aux publics cibles ou à la valorisation de leurs activités.

Caractéristiques :

- Statut : agent non titulaire
- Niveau de rémunération : IB 397-IM 361 puis à compter du 1^{er} mai 2024 IB 401-IM 363
- Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction B3 institué par délibération n° DEL 2023_017 du 9 février 2023
- Régime de travail : Temps complet
- Durée : Trois ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.